

# CONSEIL NATIONAL

## 7 juin 2023 – B!B de Dunkerque

Présent-e-s : Hélène Brochard, Anne-Marie Vaillant, Julien Vidal, Jean-Rémi François, Loriane Demangeon (BN), Monique Calinon (Bub/BS), Marie-Hélène Legoff (Bretagne), Emmanuelle Kalfa (Hauts-de-France), Violaine Godin (Pays de la Loire), Céline Flamant (Champagne-Ardenne), Annie-Rose Pichonnier (Normandie), Floriane Brun (VP Ile-de-France), Christophe Daniel (Franche-Comté), Christian Massault (comité d'éthique), Christine Paschal-Angelique (Antilles-Guyane), Thomas Gomez (Rhône-Alpes), Catherine Storne (Alsace), Cécile Trévian (Formation), Magali Meunier (Aquitaine), Julie Curien (Bibs vertes), Eléonore Clavreul (International), Virginie Delerue (Légothèque), Philippe Colomb (Livr'exil), Isabelle Martin (VP Lorraine), Katia Fondecave (Bourgogne), Thomas Cholvy (VP Languedoc-Roussillon), Vincent Bonnard (Jeu), Cécile Michel (VP PACA), Lynn Alexandre (VP Ile-de-France), Anaïs Arlot (Centre), Delphine Martincourt et Claire Dupuy (ABF).

Arrivée tardive en raison des retards de train : Xavier Galaup

### Sommaire

1. Validation de la nouvelle feuille de route pour la Commission BU/BS (Monique Calinon).....	1
2. Présentation Delphine et Claire (Hélène Brochard).....	1
3. Point Formation (Cécile Trévian et Delphine Martincourt).....	2
4. Validation du groupe de travail "Poldoc" (Jean-Rémi François).....	3
5. Validation des modifications des statuts à présenter à l'AG (Hélène Brochard).....	3
6. Validation des tarifs 2024 (Hélène Brochard).....	3
7. Note comité éthique "anticiper une victoire du RN" (Christian Massault).....	4
8. Groupe de travail Statuts Concours (Hélène Brochard).....	5
9. Congrès 2024 : thème, composition et pilotage du COPIL (Hélène Brochard).....	5
10. Questions diverses.....	5

Mot de bienvenue et remerciements d'Hélène.

### 1. Validation de la nouvelle feuille de route pour la Commission BU/BS (Monique Calinon)

La commission est relancée avec l'arrivée de nouvelles personnes, ce qui permet un rééquilibrage entre les représentants des BU et des BS. La nouvelle feuille de route qui est proposée (communiquée en amont du CN) permet de mieux exprimer cet équilibre. Anne-Marie Vaillant reste la référente de cette commission auprès du BN.

=> Validation de cette feuille de route par le CN : votée à l'unanimité.

### 2. Présentation Delphine et Claire (Hélène Brochard)

L'équipe de l'ABF est désormais au grand complet avec l'arrivée depuis fin mars de Delphine Martincourt (chargée de mission Formation) et de Claire Dupuy (responsable administrative et financière). Le démarrage est musclé, avec de nombreux dossiers à porter, prioritairement sur la préparation de l'AG, la formation, la reprise en main des finances... Leur période d'essai est achevée et le travail abattu est un succès. Merci à elles d'avoir rejoint Aurélie et David et de venir en soutien au BN !

### 3. Point Formation (Cécile Trévian et Delphine Martincourt)

Quelques points de repères pour la session de formation 2021/2022 : 13 sites de formation ouverts, 216 élèves dont 190 diplômés. Le pourcentage de réussite (87%) reste stable et s'explique avec quelques abandons en cours d'année, des non-réussites à la marge, et une déperdition des personnes dans le milieu carcéral (site de Fleury). Est constatée une forte augmentation du financement des collectivités (37% des financements) ce qui est un bon signal par rapport à la baisse des autofinancements. Le compte personnel de formation (CPF) est utilisé dans 19% des cas, et un financement par Pôle emploi dans 9% des cas. Il est toutefois noté un accompagnement par Pôle emploi très aléatoire d'une région à l'autre (système très opaque). Le coût de la formation d'auxiliaire de bibliothèques reste néanmoins très abordable.

Pour la session 2022/2023 : 14 sites ont ouvert leurs portes pour 221 stagiaires (dont Fleury avec 4 stagiaires), et un 15<sup>e</sup> site est ouvert en convention avec le Cnft de Mayotte pour 22 stagiaires (dans une organisation toutefois très compliquée en raison de difficultés dans la maîtrise de la langue française).

Pour la session 2023/2024 : plusieurs sites n'ouvriront pas pour plusieurs raisons. La première est celle d'un essoufflement des équipes qui réalisent un travail considérable (10 à 15 heures hebdomadaires minimum) et du besoin de questionner la formation par rapport aux évolutions des bibliothèques. Un séminaire consacré à la formation se tiendra cet automne pour rebrosser l'organisation et les contenus de la formation d'auxiliaire de bibliothèque. Cela permettra de relancer la concertation entre les différents sites et de (re)partir sur des bases claires et communes. L'autre raison, et pas des moindres, est celle de la perte de l'inscription de cette formation au sein du Répertoire national des compétences professionnelles (RNCP). Le cahier des charges s'est durci, les budgets mobilisés par l'Etat dans ce dispositif se sont réduits, le taux d'insertion professionnel requiert 70% d'insertion (là où la formation d'auxiliaire atteint 61%). Le RNCP facilite la reconnaissance et prise en charge de cette formation des organismes (via la mobilisation du CPF). Certains sites accueillant d'habitude de nombreux stagiaires soutenus en vertu du RNCP font donc le choix de ne pas ouvrir, par manque anticipé de candidats en autofinancement ou financés par leur collectivité. 8 sites ont lancé les inscriptions. Les candidatures et les garanties pour une ouverture de leur session en 2023-2024 sont en cours d'étude. La réinscription de la formation d'auxiliaire de bibliothèque au sein du RNCP est un véritable enjeu pour la commission formation.

En ce qui concerne le label de qualité Qualiopi, la formation d'auxiliaire va subir un audit de surveillance le 14 septembre prochain, après un an et demi de mise en pratique. Il faudra alors répondre à 32 critères incontournables. Cela demandera probablement de nouveaux ajustements dans l'organisation des sites à l'archivage de « preuves » qui sont à anticiper par les sites de formation. Cécile, Violaine et Delphine reviendront vers les sites de formation à ce sujet, après le congrès. L'analyse portera sur l'échantillonnage de base fourni au lancement du dossier. Le renouvellement de ce label sera par ailleurs à conduire pour 2025.

#### Questions / Remarques :

- Philippe Colomb (Livr'exil) : *Est-il possible d'associer Livr'exil au séminaire d'automne ?*  
Oui, il en est de même pour la commission AccessibiliÉS
- Cécil Trévian : pour rappel, le RNCP permet également d'offrir une équivalence de diplôme. Les VAE et l'apprentissage ne sont donc pas proposables avant de regagner l'inscription de la formation d'auxiliaire dans le RNCP. Nous avons des arguments pour expliquer les spécificités de cette formation par rapport au cahier des charges requis, mais les interlocuteurs font plus ou moins preuve d'écoute et les marges de négociations sont étroites.
- Christian Massault : *Comment relancer les sites après une année de fermeture ?*  
Cette formation est connue et reconnue. L'enjeu est bien celui de parvenir à remobiliser les équipes des sites, avec l'appui de Delphine pour mieux outiller les sites et simplifier certaines modalités de travail. La communication est également à revoir. La pause permet aussi à certains sites de se réorganiser pour répondre à une attente régionale (Champagne-Ardenne par exemple). Le séminaire d'automne permettra d'y travailler.

- Christian Massault : *Les bibliothèques départementales proposent de leur côté des formations non certifiantes. Quel(s) lien(s) avec la formation d'auxiliaire de bibliothèque ?*  
Tout dépend des sites et des BD voire des CRFCB. Des expérimentations sont, par exemple, menées entre le site de Champagne-Ardenne et les BD de la Région.
- Vincent Bonnard (Jeu) : la commission jeu est beaucoup sollicitée pour des formations au sujet du jeu en bibliothèque. Il y aurait donc tout intérêt à aborder ce sujet parmi les contenus de la formation d'auxiliaire. La commission jeu aimerait être sollicitée dans la perspective du séminaire d'automne. La commission formation est déjà en lien avec l'ALF (association des ludothécaires de France) mais sollicitera en effet une participation de la commission Jeu.
- Julie Curien (Bibs vertes) : *idem pour la transition écologique ?*  
C'est une thématique très présente parmi différents cours. De manière générale, il sera néanmoins intéressant d'associer les différentes commissions de l'ABF pour abonder les contenus de la formation d'auxiliaire de bibliothèque.

#### 4. Validation du groupe de travail "Poldoc" (Jean-Rémi François)

La thématique du congrès 2023 étant consacrée à la politique documentaire, un comité de pilotage « poldoc » a été créé avec des spécialistes du sujet pour composer le contenu du congrès [Jean-Rémi François, Katia Fondécave, Claire Gondor, Paul-Aimé Drouhin, Yann Aoustin, Nathalie Morice, Eric Berriahi, Julie Proust, Louise Daguet, Elise Canaple, Jean-Luc Duval, Laurence Brismalein]. La prochaine mission confiée au comité sera celle de réaliser une synthèse de ce congrès (publication d'actes du congrès). Il semble intéressant de continuer à faire vivre ce comité de pilotage sous la forme d'un « groupe de travail ABF » qui pourra être rejoint par d'autres forces vives. Une feuille de route sera prochainement formalisée pour exprimer les attentes et axes de travail imaginés pour les mois à venir.

=> Validation de la transformation du comité de pilotage du congrès 2023 en « Groupe de travail Poldoc » : votée à l'unanimité

#### 5. Validation des modifications des statuts à présenter à l'AG (Hélène Brochard)

Au-delà des éléments travaillés à l'occasion du séminaire de Caen en février, deux points restent à discuter avant leur présentation à l'AG :

- Votes et consultations en ligne : il manque une précision sur la possibilité de voter en ligne => précision adoptée à l'unanimité
- Droit de vote pour les membres cooptés : il manque la précision exprimant que ce droit de vote est accordé selon le statut occupé par le membre coopté. (Droit de vote s'il est élu d'un groupe régional, ou avis consultatif s'il est responsable d'une commission) => précision adoptée à l'unanimité

#### 6. Validation des tarifs 2024 (Hélène Brochard)

L'évolution des tarifs d'adhésion est une réflexion enclenchée lors du séminaire de février à Caen. Plusieurs pistes ont été formulées : adhésion collective calculée en fonction de la taille des collectivités, tarif de cotisation pour une adhésion individuelle fixée à 10 € avec une libre participation complémentaire. Cependant, ce chantier n'est pas assez abouti pour être soumis dès l'AG 2023. Beaucoup d'enjeux financiers restent à étudier actuellement, après deux années budgétaires particulières (contexte sanitaire, annulation/report de congrès, départ de salariés, impact des sites de formation, etc.). Il paraît plus raisonnable de se donner une année de réflexion supplémentaire pour y travailler pleinement, sans se précipiter sur des ajustements qui pourraient peser dans la situation financière de 2024. Il est ainsi proposé que les tarifs d'adhésion 2023 soient conservés en l'état pour 2024, et présentés de cette manière à l'AG.

=> Validation du maintien des tarifs d'adhésion actuel pour 2024 : votée à l'unanimité

## 7. Note comité éthique “anticiper une victoire du RN” (Christian Massault)

Chaque élection politique peut, en général, faire l'objet d'une bascule gauche/droite avec une transformation des principes activés jusqu'alors, de manière à marquer le changement (sans autoritarisme oblige) et pour « faire mieux qu'avant ». Soucieux de ces modifications qui peuvent impacter de manière profonde la politique de lecture publique, le comité d'éthique souhaite inviter la profession à réfléchir à cette question, comme cela avait été fait pour les élections précédentes, mais sans attendre les prochaines campagnes de 2026 et 2027. Cela d'autant plus que les médias font déjà état de l'hypothèse d'une victoire du Rassemblement national. Le comité d'éthique a adressé une note en ce sens au CN. Cette note ne porte pas sur une position électorale à prendre mais sur l'anticipation d'une situation, puis la conduite à tenir après qu'elle serait hélas advenue. Elle donne des premiers éléments de réflexion sur la conduite à tenir pour consolider autant que possible ce qui doit l'être, préparer des argumentaires et une boîte à outils (en s'appuyant sur la loi Robert, la gratuité des services publics, les objectifs ambitieux portés par l'ABF (journées d'étude, temps de réflexion et de rencontre avec les administrations, élus, partenaires dont le FNCC etc.).

Il est proposé que ce chantier soit ouvert dès à présent avec une restitution d'ici un an, au prochain congrès par exemple. Cela permettra d'anticiper une éventuelle prise de position publique, en cas de nécessité. C'est une réflexion de longue haleine et il serait vain d'être pris au dépourvu.

### Questions / Remarques :

- Cécile Trévian (Formation) : *Il n'existe pas de décret d'application pour la Loi Robert, n'est-ce pas ennuyeux ?*  
Non, cette loi étant incitative (sans impact sur son mode d'application ni sur son aspect budgétaire), elle n'a pas besoin d'un tel décret
- Philippe Colomb (Livr'exil) : *La stratégie de cibler une hypothétique victoire du RN n'est-elle pas à étendre à toutes les lignes politiques ?*  
C'est la crainte particulière d'une éventuelle victoire du RN qui a fait naître l'idée d'initier un tel chantier par le comité d'éthique, mais un positionnement de l'ABF sur toutes les échéances électorales à venir est souhaité.
- Hélène Brochard : Poser la question de la relation à l'exécutif est très intéressante et interroge à la fois ce que l'on fait à titre associatif et à titre personnel.
- Christian Massault : Nous devons éviter d'être instrumentalisés par le politique. La campagne marketing née de la présence de Franck Riester au congrès 2019 nous a déjà interrogé sur la manière dont nous sommes pris à parti ou recevons ce « soutien », bien qu'il soit intéressant de garder une place dans le jeu politique.
- Hélène Brochard : Il est bien entendu que le titre de la note ébauchée par le comité d'éthique sera reformulé avant d'être rendue publique, pour devenir des signaux d'encouragement pour les collègues qui seraient confrontés à la situation d'une bascule politique impactant négativement le développement de la lecture publique.

Par ailleurs, le comité d'éthique souhaite élargir sa composition en s'ouvrant à de nouvelles retraitées et ainsi faire preuve de parité. Le comité se réunira lors du congrès et élaborera une proposition en ce sens au BN. Le chantier autour de cette note sera conduit avec des ateliers à l'automne.

## 8. Groupe de travail Statuts Concours (Hélène Brochard)

En parallèle de la démarche des Assises de la formation conduites par le Ministère, un dialogue s'est engagé depuis l'an dernier avec le SLL sur les statuts des cadres d'emplois de la filière territoriale et les concours y donnant accès. L'idée est de faire le point sur ce qui est obsolète (les statuts datent de 1991) en vue d'obtenir de la DGCL (direction générale des collectivités territoriales) des modifications des décrets relatifs aux statuts et aux concours. Le travail commence pour la spécialité Bibliothèques avec le SLL mais

cela nécessitera de mettre dans le coup les autres spécialités concernées par ces textes : documentation, archives, musée, archéologie...

Le 19 juin se tiendra une réunion au SLL avec l'ABF et les autres associations interprofessionnelles de bibliothécaires présentes dans la FPT. Deux questions sont notamment à l'ordre du jour :

1. Les conditions d'accès par concours externe aux grades de catégorie B ;
2. La définition des fonctions dans les décrets portant statut particulier des différents cadres d'emplois.

Un document ABF a été élaboré, ayant vocation à être transmis aux autres associations et au SLL. Il comporte :

1. Une position ferme sur l'accès aux concours externe B pour supprimer toute référence à des diplômes spécialisés puisque les épreuves des concours sont professionnelles, ce qui nous débarrasserait des commissions d'homologation ;
2. Des pistes de réflexion sur les descriptions obsolètes des missions de chaque grade, avec une contradiction reconnue entre d'une part la valorisation et le constat du niveau des fonctions actuelles, d'autre part le souci de ne pas encourager les recrutements à bon marché.

D'autres dossiers seront à aborder avec le SLL par la suite notamment le contenu et l'organisation des épreuves de concours et les questions de formation post-recrutement en particulier pour le cadre d'emplois des bibliothécaires.

Parallèlement, des contacts interassociatifs et des démarches sont en cours sur le niveau conservateur dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique afin notamment d'y garantir la présence des bibliothèques.

## **9. Congrès 2024 : thème, composition et pilotage du COPIL (Hélène Brochard)**

Le prochain congrès se tiendra à Toulon du 6 au 8 juin 2024, sous le pilotage de Eléonora, Anne-Marie et Julien (côté BN) avec l'appui du Groupe régional PACA, et avec le soutien d'un comité de pilotage à construire. Suite aux échanges menés lors du séminaire de Caen et aux votes, la thématique retenue est celle de la programmation/animation (14 votes). Un axe développement durable sera néanmoins représenté (10 votes). Le titre et les problématiques sont à affiner. Tous les membres de l'ABF intéressés par le sujet ou ayant des propositions et envie de s'y impliquer sont invités à se faire connaître.

## **10. Questions diverses**

RAS, pause avant l'Assemblée générale !